L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

NEUVIEME ANNEE. — N° 173

LUNDI 22 JUIN 1903

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Roubaix-Tourcoing et Départements limitrophes	4 fr. 50.	9 fr.	18 fr.
Autres Départements	5 fr. 50.	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal et dans toutes les agences de publicité
ROUBAIX, 146, rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

NOS FEUILLETONS

Prochainement, nous commencerons la publication de

MARTYRE D'UN CŒUR

Roman nouveau

PAR

PIERRE MAËL

Prologue : I. La Vision de Jeanne. — II. Fiançailles. — III. Larmes d'adieux. — IV. L'Agressium.

PREMIERE PARTIE :
LE ROMAN D'UN FORBAN

DEUXIEME PARTIE :
LES OUBLIETTES DU GUER

TROISIEME PARTIE :
TERRE D'HEROISME

QUATRIEME PARTIE :
LA CHUTE D'UN TITAN

—•—

MARTYRE D'UN CŒUR est un drame émouvant, qui commence dans un coin pittoresque de Bretagne pour se poursuivre dans l'Afrique du Sud. C'est la lutte engagée entre l'ambition effrénée d'un dévorant et l'intérêt légitime de deux orphelines auxquelles la destinée a accordé une faveur de la fortune.

MARTYRE D'UN CŒUR est l'œuvre la plus récente et une des plus passionnantes de Pierre Maël, un des maîtres incontestés du roman dramatique moderne.

Francis DE PRESSENSÉ

Député socialiste du Rhône

Le citoyen Francis de PRESSENSE, député socialiste de la dixième circonscription de Lyon, donnera aujourd'hui, dimanche, à Roubaix, une conférence sous les auspices d'une des plus vaillantes et des plus vivantes sections que la Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen compte dans le Nord.

Francis de HAULT de PRESSENSE n'est pas un inconnu des militants républicains et socialistes de notre région. Il a déjà fait de nombreuses conférences dans nos principaux centres industriels et, partout, la critique a été désarmée par son implacable logique autant que par la précision de son éloquence et sa profonde sincérité.

Le citoyen de Pressensé est né à Paris le 30 Septembre 1853.

Licencié ès-lettres, licencié en droit, il prit part à la campagne de 1870 comme engagé volontaire.

En 1879, il entra au Ministère des Affaires Étrangères et un an plus tard il était nommé successivement Secrétaire d'Ambassade à Constantinople et à Washington.

Mais la fréquentation des Cours ne convenait pas à son esprit combatif et déjà profondément imprégné de démocratisme. Il démissionna et prit la plume de rédacteur de la politique étrangère au journal le « Temps ».

C'est là que la tenaillante Affaire Dreyfus vint le chercher pour le jeter dans la mêlée des partis et, inutile d'ajouter qu'il se rangea aussitôt du côté de la poignée d'audacieux qui, au mépris de situations péniblement acquises, défendirent avec un si admirable courage le Droit et la Justice contre les assauts furieux du césarisme. Qui ne se souvient de son éloquente campagne de presse, dans l' « Aurore », en faveur de la victime d'une des plus grandes iniquités du siècle dernier, — iniquité qui, hélas ! est encore loin d'être réparée !

En 1902, Francis de Pressensé se présenta aux suffrages des électeurs de la dixième circonscription de Lyon, avec un programme nettement socialiste.

Il fut élu au second tour de scrutin, par 6,701 voix contre 3,688 à M. Dontenville, nationaliste. Il siège à la Chambre aux côtés de Millerand et de Jaurès et est inscrit au groupe socialiste parlementaire.

Collaborateur à la « Revue des Deux Mondes », Francis de Pressensé a publié, en 1889, une « Histoire des relations de l'Irlande et de l'Angleterre » qui est, en quelque sorte devenue classique.

BARBARIE

On pense bien que nous n'avons pas la prétention stupide de justifier les ignominies sanglantes qui viennent d'attirer le regard tranquille du monde sur Belgrade. Dociles à leur vocation de tuerie, des soldats ont assassiné une femme sans défense, et cela sans avoir à défendre une idée. C'est pour un rétablissement royal dont ils vont profiter, car on pense bien que le nouveau roi saura envelopper d'un sourire les blâmes officiels qu'il se croira contraint d'adresser aux meurtriers par qui il triomphe et par qui son front va resplendir du diadème. Ils ont tué. Ils se sont acharnés sur leur victime. Ils ont vengé des forfaits anciens et notoires, des persécutions, des vexations... Et tout de suite la presse réactionnaire de parler de barbarie et de se demander dans quelle époque nous vivons, quelle est cette Europe complice, et si l'histoire ne va pas être déshonorée en donnant asile à ces sanglantes chroniques.

Que l'acte soit barbare, le meurtre odieux, le sang répandu répugnant, personne n'y contredit. Mais, hélas ! nous ne sommes pas si loin de pareilles tragédies où ont apparu avec des faces de héros les bourreaux et les vainqueurs. Il y a eu la Commune de Paris, les fusillades, les dénonciations, Alexandre Dumas fils et Sarcey prostituant leur plume à la victoire, déshonorant leur littérature en en faisant une perpétuelle délation, une excitation au meurtre continuel. Sarcey n'a-t-il pas écrit cette phrase monstrueuse, écho des feux de peloton : « Il faudrait river le fer dans la main du bourreau » ?

Et d'autres avec lui ! Il y eut des semaines où l'amitié fut abolie, où les plus nobles sentiments furent proscrits, où le fils redouta la présence du père, où le siège d'un concierge bourru, la plainte d'un docteur en détresse, signalaient à l'officier qui commandait le feu un malheureux. Il y eut à Versailles des femmes insultant les vaincus, les frappant de leur ombrelle — des femmes du monde, et celles du demi-monde, et celles du dernier quart du demi ! Et si l'on parle de l'excuse de la bataille, de l'excitation venue du combat, de la poudre qui enivre, de la douleur qui affole, que répondre aux Conseils de guerre qui, un an après, la colère tombée, assassinaient sous les calomnies, les condamnations et les balles, de pauvres citoyens ?...

« Le charnier est tout proche encore. Un autre, quoique plus lointain, nous restitue encore l'odeur du meurtre et le frisson lugubre des colères inassouvies. La lecture, après quatre-vingt-sept ans, des tortures imposées en France, pendant la Terreur blanche, aux hommes que le royalisme suspectait est encore pleine d'horreur. Ce n'est rien que le maréchal Brune assassiné d'un coup de carabine dans une chambre d'hôtel : un meurtre n'est qu'un meurtre et seul l'assassin est engagé par là. Mais la foule hurlante de joie, le cercueil percé de balles, dépouillé de son sinistre fardeau, le corps jeté au Rhône, des hommes suivant l'épave sanglante pour empêcher qu'on ne la recueille, et l'exposant, en la gardant, pour que des oiseaux de proie la viennent déchiqueter ! Ce n'est rien que le général Ramel assassiné à Toulouse d'un coup de fusil : un meurtre est un meurtre. Mais là aussi les autorités complices, la foule applaudissant, la maison envahie, cet homme mortellement frappé au ventre et qui reçoit sur son lit cent coups de sabre, les misérables recommençant à le frapper, sous le prétexte que le malheureux réclame la mort pour être affranchi de ses douleurs, et disant ironiquement : « C'est par ordre du général ! »

Ce n'est rien que les frères Faucher aient été arrêtés à La Réole. Mais la prison immonde où ils ne peuvent que se tenir debout, la vermine qui s'attache à leur corps vieilli et blessé dans les guerres de la Vendée, l'avocat Ravez, honte de la barre, refusant de les défendre quoiqu'étant leur ami, déshonorant d'un seul coup, les légers, mais héroïques Girondins ! Sans doute, les officiers serbes ont lu toute cette histoire, ils semblent même s'en être inspirés.

C'est le même élan sauvage vers le meurtre, la bestialité ivre, l'amour du sang. Mêmes gestes, mêmes cris, mêmes coups, *même mentalité ! Et ceci se passait en France*, après la Révolution ! Et ceci a duré, non pas une nuit, mais trois mois *au moins ! Et ce qu'il y a d'affreux*, ce n'est pas encore le meurtre et même la débauche des meurtres. C'est, cinq ans après, l'attitude des juges ! Les assassins du général Ramel acquittés, ou presque, parce qu'ils ont frappé un cadavre !

Nous n'avons rien à dire pour la barbarie. Il y a quatre ans, si les républicains eussent été vaincus, les mêmes scènes fussent revenues, les mêmes tragédies d'autrefois. Des polémistes ont imprimé des articles comme la presse ultra-royaliste en imprimait en 1815, — comme la presse serbe en imprime encore, tout près du palais ensanglanté.

Un journal que nous ne nommerons pas, pour ne pas déshonorer le nôtre en donnant asile à son nom, a même décrit en 1899 un genre de supplice nouveau réservé à des magistrats de la Cour suprême : on leur vidait les yeux et on enfermait dans l'orbite une araignée...

Hélas ! nous nous flattons toujours d'être au-devant des autres peuples. Ce qui nous trompe, c'est le progrès matériel, le progrès économique, la marche silencieuse des choses indifférentes à nos agitations. Mais le progrès moral ? Au moment où nous nous félicitons d'être sortis d'une ère de barbarie, des nouvelles nous arrivent. C'est l'Arménie qu'on égorge, c'est la Serbie qui est ensanglantée. Nous nous donnons des certificats de civilisation. Et il est, enfermés dans notre humanité, des êtres de folie et de meurtre qui veulent y ressusciter le moyen âge.

René VIVIANI.

LA POLITIQUE

JUSTICE MILITAIRE

Le célèbre distique :

Soivant que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir...

s'applique à toutes les justices, en général ; mais il semble que la justice militaire ait surtout voulu en faire sa devise.

Il nous serait facile d'opposer des condamnations révoltantes à des acquittements scandaleux prononcés par cette prétendue justice.

L'histoire des Conseils de Guerre en fourmille.

Mais ce n'est pas à un travail de statistique, d'ailleurs connu, que nous voulons nous livrer. Nous n'avons l'intention que de mettre un simple fait en vedette, — persuadé, au surplus, qu'il comporte assez d'enseignements pour contraindre au silence les plus ardents défenseurs de la justice militaire.

Certain lieutenant, nommé Portier avait été commandé pour assurer l'ordre, aux Sables-d'Olonne, lors de la récente fermeture d'une chapelle de moines.

Il refusa d'exécuter cet ordre.

Traduit devant le Conseil de Guerre de Nantes, *le lieutenant Portier n'essaya pas de se* défendre. Il se réclama simplement de sa conscience qui répugnait à l'accomplissement de la mission dont il était chargé.

Et le Conseil de Guerre a admis cette raison : à l'unanimité, il a acquitté le lieutenant convaincu de refus d'obéissance, en service commandé !

Adversaire de l'obéissance passive et aveugle, nous ne plaindrons pas de cet acquittement qui restitue au soldat sa qualité d'homme raisonnable, si tous les soldats, en des cas analogues, devaient être traités comme le lieutenant Portier.

Malheureusement nous avons quelque motif de penser que le droit de désobéir au nom de sa conscience, de sa foi, de ses croyances est l'apanage exclusif des cléricaux et des gradés, — peut-être même des gradés cléricaux seulement !

Il n'est pas dit, en effet, que si un simple soldat, clérical, avait refusé de marcher et d'agir, dans les mêmes conditions que le lieutenant Portier, ce soldat n'eût été prestement expédié vers Biribi par le même Conseil de Guerre qui a acquitté le lieutenant Portier.

Et pourquoi ?

Tout simplement parce qu'il ne se serait agi que d'un « biffin », d'un morceau de viande à mitraille, chair que le « galon » sacrifie volontiers à sa gloire, en dehors de toute préoccupation d'opinions politiques ou religieuses.

L'Armée, voyez-vous, ça ne commence qu'au galon. Au-dessous du galon, il n'y a que de vagues humanités qui font nombre dans les tueries, sur les champs de manœuvres et de revues, qui sont nécessaires au prestige de la caste militariste mais que l'on traite, entre gradés, plus mal encore que les artistes de la Comédie-Française ne traitent les figurants.

Aussi, nous ne conseillerons pas à un soldat clérical, et à plus forte raison à un soldat socialiste de refuser, au nom de sa conscience, de se soumettre aux ordres de ses supérieurs; car il est certain qu'il ne s'en tirerait pas aussi avantageusement que le lieutenant Portier.

Mais, par exemple, ce que nous devons faire, ce que doivent faire avec nous tous les républicains, c'est demander au Gouvernement et aux Chambres si nous aurons encore longtemps le spectacle de la partialité révoltante des Conseils de Guerre?

A la suite des procès du commandant Leroy-Ladurie et du colonel de Saint-Rémy, les républicains et les socialistes étaient unanimes à reconnaître que la juridiction militaire devait être supprimée ou, tout au moins, profondément modifiée. Des projets de loi avaient été élaborés dans ce sens ; que sont-ils devenus? C'est *le moment de les sortir.*

La justice militaire n'existe plus depuis longtemps en tant que justice. Ce n'est qu'une coterie qu'il faut rayer au plus tôt de nos institutions.

G. SIAUVE-EVAUSY.

AU JOUR LE JOUR

Deux Elus

Il est bien entendu que nous nous soucions de l'Académie beaucoup moins que du trône de Serbie — ce qui n'est pas peu dire.

Mais, en ces choses de bourgeoisie bête, il faut raisonner comme le ferait un bourgeois qui serait un peu moins bête que les autres.

Et celui-là se demanderait quelle drôle de tête ont dû faire les étrangers — qui croient encore à l'Académie française — quand ils ont appris l'élection des deux personnages parfaitement nuls inconnus qui s'appellent Frédéric Masson et René Bazin.

Ils ont peut-être cru que c'était un pseudonyme de Zola et qu'on rendait, sous cette double et bizarre dénomination, un honneur à sa mémoire.

Détrompons-les. Ça existe, Masson et Bazin.

Mais pourquoi de l'Académie ? C'est bien simple.

Bazin est royaliste, Masson est bonapartiste. Messieurs de la coupole ont entendu donner un soufflet à la République! Vieux frondeurs !

Vous êtes allé déterrer sous un tot formidable de volumes napoléonards le Masson qui se déclare plébiscitaire : c'est du sous-déroulédisme qui devait plaire aux bien pensants, successeurs des aveugles du pont des Arts.

M. Masson a accumulé des kilos de papier pour nous décrire le nez, les ongles, les cheveux de Napoléon, pour étudier les manifestations de son estomac et de ses entrailles, pour peser ce qu'il mangeait et ce qu'il évacuait et analyser ses facultés de brute amoureuse. Ça valait bien un siège à l'Académie.

Quant à M. René Bazin, c'est l'auteur des Oberlé ! *Hein ? vous dites ?* Les Oberlé ! *un chef-d'œuvre. Pas possible ! Connais pas ! Mais la* Sarcelle bleue ! *Connais pas non plus ! C'est ce qu'il faut. Si vous les connaissiez, ce seraient des œuvres de révolutionnaire. Tandis que banalités, bondieusages, patriotarderies, une langue d'une platitude déconcertante, voilà qui fleure bon !*

Littérature de sacristie, avec des anges à tous les étages !

Non, mais je vois d'ici la physionomie ahurie des gens qui ont conservé le respect de l'Académie et qui, à côté des noms d'Anatole France ou de Paul Hervieu, ont ajouté Masson et Bazin, Bazin et Masson !

Les ducs sont contents. Moi aussi.

CHRONIQUE

UNE IDYLLE

Chez le médecin de la cour de Serbie. — La calomnie. — Trop d'amour !

Une face glabre aux traits fins, soixante ans portés avec une coquetterie juvénile et grave, une distinction d'ancien style, le docteur qui reçoit en son cabinet, à Paris, est celui-là même qui a soigné l'infortunée reine Draga.

On n'a entendu que les paroles haineuses de ceux qui souhaitaient sa perte ou de ceux à qui sa mort profitera. Celui qui fut, par circonstance, le médecin de la reine de Serbie, fait entendre un autre son de cloche :

« Envoyée par une dame de l'aristocratie parisienne, elle se présenta, un jour, dans ce cabinet, sous son nom, Mme Maschin. Sa santé était fort compromise ; d'une faiblesse physique extrême qui avait résisté à tous les traitements, elle cherchait à reconquérir ses forces, et ne me fit connaître alors ni son rang, ni sa condition ; elle me dit seulement qu'elle était serbe. Je ne sus que plus tard qu'elle était dame d'honneur de la reine Nathalie. Ma surprise fut grande quand je connus, par les dépêches, ce qui passait alors pour une haute fortune : elle épousait le jeune roi Alexandre. Je l'en félicitai ; elle se souvint de moi, me répondit avec infiniment de bonne grâce. Un mois et demi plus tard, j'étais appelé à Belgrade.

Dans un voyage à travers son royaume, au milieu des gens de sa cour, elle avait éprouvé soudainement des indispositions sur la nature desquelles on avait jugé bon de me consulter. La caravane royale s'était arrêtée dans un château à quelques kilomètres de la capitale. J'y arrivai un matin à quatre heures et j'en repartis le soir même. C'est vous dire que mon observation resta purement médicale et que la femme, en tant que femme, échappa à mon jugement. Elle se croyait enceinte et certains symptômes donnaient à le penser. Elle en était joyeuse et le souverain partageait cette allégresse. Il était impossible de se prononcer ; mais les conseils de prudence s'indiquant, — j'invitais la souveraine à ménager ses forces que je savais précaires, et, en interrompant un fatigant voyage, à rejoindre son palais. On me fit promettre de revenir vers l'époque de l'accouchement. »

Lorsque le moment de la délivrance sembla approcher, le médecin français fut mandé à Belgrade, deux autres praticiens envoyés par la cour de Russie, étaient arrivés déjà. Leur surprise ressembla à une déception : au premier examen, tout en *cette grossesse* leur parut l'effet d'une singulière illusion ; ils attendirent, quelques jours pour se prononcer.

« *Il était inévitable* qu'un pareil incident provoquât un grand bruit. La naissance d'un héritier en Serbie, c'était la succession au trône assurée, et un atout de moins dans le jeu des adversaires. *Or, par une fatalité* inouïe, l'événement allait détruire ces espoirs si chèrement caressés.

Je ne vis la reine que pour m'entretenir avec elle de son état, et trois ou quatre fois aux repas ; l'étiquette qui y régnait ne permit guère d'observer au delà des visages. Elle était belle, intelligente et *simple* : son frère était auprès d'elle, jeune homme effacé et correct. Le roi se montrait pour elle affectueux *et tendre. J'ai lu, hier*, qu'il était une sorte de tyran, toujours poussé de vin ; je n'ai pu que constater sa politesse et sa sobriété. Mais sa volonté était intraitable. Quand notre diagnostic fut établi sans réserve, nous fîmes connaître la vérité au roi, nous lui dîmes : « La reine n'est pas enceinte. » Il fut pris d'un rire nerveux et avec une confiance qu'il avait ou affectait d'avoir : « Vous vous trompez, messieurs, nous répondit-il, j'en suis certain.... Attendez.... »

Par mesure de discrétion, je me tenais confiné dans le palais : mes collègues russes tenus à moins de réserve, instruisaient leur gouvernement, très intéressé à cet événement. Bientôt, le roi lui-même, douloureusement, se rendait à l'évidence, mais ce ne fut que sous la contrainte, qu'en quelque sorte nous lui fîmes, lui demandant pourquoi nous étions gardés au palais, quand il était manifestement établi que nous n'avions plus rien à y faire. La reine, du jour où elle connut la vérité, soit colère, soit douleur, cessa de nous recevoir à sa table.....

C'est ainsi que je sais d'elle moins de choses extramédicales que vous le pourriez supposer. Je n'ai jamais eu avec elle que des entretiens d'un médecin avec sa malade ; et je ne songeais pas, je vous l'assure, à d'autres analyses qu'à celle de son état. Ce nous était un souci assez grôs de complications.

Je logeais dans la partie neuve du palais et j'avais pour serviteur le domestique même qui avait suivi le roi Milan et qui était revenu de Vienne avec les meubles de ce prince. Je n'ai point coutume d'interroger les valets, mais les valets parlent volontiers sans qu'on les interroge, et du haut en bas, dans toute la maison, je soupçonnais contre la reine, une sourde hostilité. De quoi était-elle faite ? De propos qu'à l'examen j'ai toujours jugés simplement « calomnieux ». Sa conduite privée, j'en ai l'impression, ne méritait point le blâme ; elle avait été malheureuse en ménage ; son mari s'était suicidé ; il l'avait laissée sans fortune. Réduite à se tirer d'affaire par le travail, elle travailla. Si belle et si distinguée, elle aurait pu prétendre à une vie moins digne, mais plus brillante... Mais on ne lui pardonnait pas, j'en avais autour de moi la sensation très nette, d'avoir apporté de l'ordre dans les dépenses intérieures. La liste civile n'est que d'un million : en femme qui sait le prix de l'argent, pour avoir eu à le gagner, elle comprit que le jeune roi avait trop laissé la bride sur le cou à ses intendants, et que pour faire les dépenses somptueuses indispensables, il était de toute nécessité de restreindre les dépenses inutiles et, passez-moi le mot, le « coulage ». Et cela dans l'entourage immédiat, on le lui pardonnait encore moins que sa naissance...

Pour le médecin français, tous les bruits qui ont couru d'une grossesse simulée n'étaient que malveillants : la reine Draga s'est crue mère, elle l'a cru de bonne foi ; son désir, dans son état d'extrême nervosité, avait fait quelque crédit à son rêve.

« Et si le roi lui-même croyait si fermement qu'elle à cette maternité, c'est qu'il aimait follement, passionnément, cette femme. Il a déclaré, à diverses reprises, qu'elle était la première qu'il aimât ; elle était plus encore ; je puis dire avec certitude — pour des raisons que je ne peux dévoiler — qu'elle fut la première qui lui révéla l'amour. Et c'est pour expliquer la force de cette passion, et son emportement. Tout ceux qui pouvaient aborder ce *sujet délicat m'ont avoué qu'on ne* connaissait pas encore de maîtresse au roi, à vingt-quatre ans. Jamais on ne le vit, avec d'autres jeunes princes, faire les mille folies à Vienne. Elevé en recluse par une mère pieuse et austère : roi très jeune, et que les débordements paternels humiliaient ; observé dans son palais par la malignité publique, il conserva une sagesse rigoureuse, qui n'excluait point l'explosion des sentiments. Mme Maschin, idéalement jolie, et par ses malheurs même touchante, correspondit à sa nature qui avait besoin de s'épancher. L'idylle, tant elle était chaste, s'ébaucha sous les yeux de la reine Nathalie. On a dit que Mme Maschin a été la maîtresse du roi avant son mariage. La logique même de cet amour serait en désaccord avec cette supposition. L'amour que le jeune roi avait au cœur, premiers feux des tendresses printanières, n'était si profond que parce qu'il vivait d'orgueilleuses espérances. J'ai la conviction absolue que le roi conserva à la couche royale les prémices d'un amour dont il attendait les fruits, six semaines plus tard, avec une joie ingénue, que notre diagnostic devait si cruellement décevoir...

L'impression du distingué praticien est que le blâme donné à cette union n'est que le prétexte fallacieux qui colore un coup d'Etat. A défaut de celui-là, les conjurés en eussent choisi un autre : la politique, en Serbie, n'est que la culture intensive des ambitions. Elles sont sans frein, et leur audace n'a jamais reculé devant le crime et la trahison.

Le mariage du prince avec une femme sans influence, à Vienne ou en Russie, et ne pouvant par là, être d'un utile secours à un commerce de bétail, soumis aux caprices des puissants voisins ; l'octroi d'une constitution libérale à un peuple qui ne sut point s'en servir et sa suppression fatale : la porte imprudemment ouverte aux éléments révolutionnaires qu'il fallut ensuite comprimer ; c'était pour précipiter le dénouement. Mais il était fatal et la pauvre reine Draga n'est que le prétexte de cette épouvantable tragédie : elle n'en est pas la cause.

Le médecin se résume : le jeune roi a épousé la femme qu'il aimait, laquelle ne fut point intrigante vulgaire qu'on se plaît à peindre.

Peut-être se devait-il à son peuple plus qu'à son amour : c'est là sa faute. Mais s'il aima en homme, du moins, en face des bourreaux et des lâches, pour l'aimée, il sut mourir bravement en preux.

X. X. X.

Çà et Là

JOURNAUX TURCS.

Le Stamboul du 12 juin annonçait ainsi la tragédie de Belgrade :

« Le roi Alexandre est mort cette nuit ».

Le numéro du 13 continue à informer le public *d'une façon* aussi succincte :

« La mort du roi Alexandre a créé une sorte d'interrègne. La situation sera régularisée après-demain lundi, par la Skoupchtina, convoquée à cet effet. »

Si, avec cela, les Turcs ne savent pas à quoi s'en tenir !..

—o—

VACANCES LABORIEUSES.

Onze étudiants de l'Université de Columbia viennent de se faire engager par les compagnies transatlantiques, afin de passer leurs vacances à bord des *paquebots comme* graisseurs ou chauffeurs. Leur salaire servira à payer leurs frais d'études de l'année.

Heureux les pères de ces étudiants-là !

—o—

AU POLE NORD EN AUTOMOBILE.

M. et Mme Charles Glidden de Lowell ont entrepris, dans une automobile spécialement construite pour ce but, un voyage d'exploration vers le Pôle Nord. Ils se sont embarqués avec leur véhicule sur le paquebot *Ivernia* qui les transportera en Norvège.

De là, ils continueront leur route dans un navire spécial jusqu'à ce qu'ils arrivent à la région des *ice-fields*. Grâce à l'automobile, ils pourront se passer des traîneaux et des attelages de chiens. Le couple automobiliste espère atteindre le 30e degré de latitude Nord.

—o—

LA FEMME A LA BOULE.

Encore une demoiselle à classer dans le Livre d'or des sports excentriques. C'est une jeune acrobate américaine de dix-huit ans qui vient d'entreprendre le voyage de Londres à Brighton... sur une boule.

Elle se servira de deux boules de bois couvertes en peau de mouton et ayant 65 centimètres de diamètre, l'une pesant neuf kilos, pour monter les côtes, et l'autre pesant vingt-neuf kilos, pour la plaine et les descentes.

Miss Florence — tel est le nom de l'originale globe-trotteuse — compte passer dix heures par jour sur son véhicule d'un nouveau genre.

NOS DÉPÊCHES

(Par Services Téléphoniques Spéciaux)

Le roi d'Italie à Paris

PROGRAMME OFFICIEL

Paris, 20 juin. — Voici le programme officiel du voyage du roi d'Italie à Paris :

Jeudi 16 juillet. — Arrivée à la gare du Bois de Boulogne ; réception à la gare par le président de la République, les présidents des Chambres, le président du Conseil, les ministres.

Le président de la République conduira le roi à l'hôtel du ministère des affaires étrangères, mis à sa disposition.

A quatre heures et demie, le roi ira rendre visite au président de la République à l'Elysée.

A sept heures et demie, dîner au palais de l'Elysée.

Vendredi 17 juillet. — Visite du palais de Versailles ; déjeuner à Versailles.

A sept heures et demie, dîner offert par *M. Delcassé en l'honneur du roi.*

Samedi 18 juillet. — Promenade dans Paris ; visite de l'Hôtel de Ville.

A neuf heures, représentation de gala à l'Opéra.

Dimanche 19 juillet. — A neuf heures du matin, revue des troupes au bois de Boulogne.

A midi et demi, déjeuner militaire à l'Elysée ;

A trois heures et demie, départ du roi, gare des Invalides.

DECLARATION DE M. PRINETTI

L'ancien ministre des affaires étrangères du cabinet Zanardelli a fait à un de nos confrères du *Matin*, au sujet du voyage du roi Victor-Emmanuel, les déclarations suivantes :

« Ce voyage aura une signification précise. Il consacre le rapprochement intervenu entre nos deux pays. Tant d'intérêts communs les relient qu'il eut été vraiment dommage qu'ils n'unissent point leur politique. Et tenez, l'entente cordiale qui règne entre eux a déjà eu un résultat : c'est de rendre pour chacun beaucoup plus faciles les relations avec l'Angleterre. »

En ce qui concerne les causes qui entraînèrent l'Italie à faire partie de la Triplice, M. Prinetti ajoute :

« Une des raisons principales qui jetèrent l'Italie dans la triple alliance fut la crainte que la France, un jour, ne tirât contre elle son épée au moment le plus opportun. Or, désormais, cette crainte n'existera plus. Il est bien évident que M. Loubet allant à Rome, ne pourra manquer de rendre visite à Léon XIII. Celui-ci le recevra en dépit de la règle que déclaraient s'être imposée les pontifes romains de ne point accueillir les hôtes de nos rois. Il suffira de trouver un biais et la diplomatie papale le trouvera, ainsi que pour Guillaume II. »

Le Monopole des Inhumations

(De notre correspondant parlementaire.)

Paris, 20 juin. — Le monopole des inhumations, ce fameux monopole qui, de la Chambre au Sénat, se promène depuis 1883, vient encore en discussion au Palais-Bourbon, retour du Sénat, élagué de ses dispositions les plus critiques.

Il faut rendre cette justice à M. Rabier, rapporteur du projet et auteur d'une proposition sur ce sujet, qu'il a fait tous ses efforts pour que l'ancienne législature en soit saisie. L'abrogation des articles des décrets de prairial an XII et *du 18 mai 1806 qui donnent aux fabriques* et aux Consistoires le monopole des inhumations, est une réforme qui ne devrait rencontrer cependant que l'unanimité des républicains dans les deux Chambres.

Qui de nous n'a pas assisté, il y a quelques années, à des refus, par les cléricaux, détenteurs de ce monopole exorbitant, de prêter le matériel pour des enterrements civils : n'a-t-on pas constaté même d'odieuses provocations de la part de ces dévots à qui l'Etat républicain accorde un privilège d'un autre âge.

Il est pénible d'avoir aujourd'hui à écrire que 19 ans se sont écoulés depuis le jour où pour la première fois le projet de loi a été transmis au Sénat. Si encore la Chambre n'avait qu'à enregistrer purement et simplement le vote émis au Luxembourg, on pourrait presque se féliciter d'avoir abouti. Malheureusement, il n'en est point ainsi.

Nous allons voir par l'étude du rapport de M. Rabier que des divergences sérieuses existent entre les deux Chambres et que le principe du monopole, bien que repoussé par le Sénat, n'en laisse pas moins, sous le vain prétexte de liberté, subsister une espèce de privilège de fait.

Il est assez piquant de faire remarquer que tous ceux qui, libres penseurs, n'admettent aucun des cultes, pauvres, en mourant, un impôt à ces fabriques et à ces consistoires, Gambetta, Victor Hugo, Quinet, Michelet, Renan ont tous contribué, à leur mort, à subventionner ces cultes qu'ils avaient combattu de leur vivant.

Certes, les partisans du *statu quo* ne manquent pas de raisons à l'appui de leur thèse et les arguments spécieux ne leur ont jamais fait défaut. Il en est un cependant qu'il est bon de détruire.

C'est celui qui consiste à dire que l'Etat, en maintenant le monopole aux fabriques, ne fait que compenser le préjudice éprouvé en 1792, par la vente de leurs biens.

Non seulement les membres du clergé actuel ne peuvent être les héritiers d'un clergé disparu, de même les fabriques et les consistoires, mais en se reportant à l'art. 20 du décret de prairial, on lit que le produit *de l'exercice de l'affermage du droit des pompes funèbres sera affecté au paiement des desservants et à l'entretien des lieux* d'inhumation.

C'est clair, dirait un ancien député nationaliste et avec cela pas d'ambiguïté, car les charges ont disparu et je ne sache pas que se soient les fabriques ou les consistoires qui entretiennent et font curés et les cimetières à l'heure actuelle.

LE DESACCORD
ENTRE LE SENAT ET LA CHAMBRE

La Chambre avait voté l'attribution aux communes du service des inhumations, en ce qui concerne le service extérieur ; le Sénat, lui, au contraire, veut laisser la possibilité aux fabriques et aux consistoires de partager ce service avec les communes.

C'est un principe qui serait libéral s'il n'était déjà une entreprise comme celle des fabriques qui détient, pour ainsi dire, une clientèle habituée à s'adresser à elles.

D'autre part, combien de gens sont obligés de choisir les fabriques pour ne pas se mettre mal avec ceux dont leur commerce dépend. Ce sera la tyrannie, et commerce dépend d'eux. Ce sera la tyrannie, et